

Conseil municipal



Édifice municipal

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Michel tenue à l'Édifice municipal, le 8 octobre 2019 à 19 h 30.*

*Sous la présidence de M. Jean-Guy HAMELIN, Maire.*

Résolution N°2019-10/279

**MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

**ATTENDU** que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 749 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU** que lors de 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE ce conseil proclame la municipalité de Saint-Michel alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

*(s) Jean-Guy Hamelin*  
\_\_\_\_\_  
Jean-Guy HAMELIN  
Maire

*(s) Daniel Prince*  
\_\_\_\_\_  
Daniel PRINCE  
Directeur général & secrétaire-  
trésorier